

Privilège—M. Lawrence

Je comprends fort bien les remarques qu'a faites M. l'Orateur aujourd'hui à propos de la façon dont la presse a traité hier de la procédure de la Chambre. D'après les feuillets bleus, M. l'Orateur a dit: «En fait, l'une des remarques que j'ai faites c'est que nous ne tenions pas le ministre responsable comme cela a déjà été le cas, et que nous voulions examiner l'entourage du ministre pour savoir quel était le fonctionnaire responsable.»

● (2012)

Malgré tout le respect que je dois à M. l'Orateur, je ne partage pas le point de vue qu'il a exprimé dans ces remarques; nous sommes en effet, en présence d'une affaire où le gouvernement est accusé d'avoir délibérément induit la Chambre en erreur par une lettre qu'un de ses ministres a envoyée au député de Northumberland-Durham.

M. Boulanger: Vous voulez dire un paragraphe de la lettre.

M. Nielsen: Peu importe que ce soit un paragraphe ou deux mots, le résultat est le même.

M. Boulanger: Il y a une différence énorme.

M. Nielsen: Si, par exemple, le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen)—dont j'aimerais dire quelques mots dans un instant—était tué par balle et si au cours des audiences du procès—et Dieu sait qu'on peut se demander parfois s'il est mort ou vif, et la même chose vaut pour un bon nombre de députés d'en face—si donc on me demandait qui l'a tué et que je réponde: «Je l'ai tué», ces trois petits mots suffiraient à convaincre le jury de ma culpabilité.

M. Boulanger: C'est un argument simpliste.

M. Nielsen: C'est ça. M. l'Orateur poursuit en disant: «Je cherche à éviter soigneusement de parvenir à une conclusion à ce sujet...», c'est-à-dire, de déterminer si l'on a induit le Parlement en erreur. Et il continue encore: ... je crois que je devrais revoir ces discussions pour reprendre la question dans son contexte. Voici: le solliciteur général alors en fonction a pu en effet être trompé, par la mesure dont se plaint le député de Northumberland-Durham. J'ai fait remarquer qu'en consultant l'entourage du ministre pour en arriver à un fonctionnaire qui pourrait avoir en premier lieu trompé le ministre et par l'intermédiaire du ministre trompé le député et par conséquent la Chambre, nous nous lançons dans une procédure tout à fait unique en son genre.

Il a entièrement raison, mais les députés noteront que l'Orateur choisit avec beaucoup de circonspection, et de laxisme, le mot «peut» car on peut fort bien tirer l'autre conclusion ce que bien des Canadiens ont déjà fait d'ailleurs—soit que le ministre lui-même peut avoir trompé la Chambre. Voilà ce à quoi se résume la motion: elle demande à renvoyer

[M. Nielsen.]

toute l'affaire au comité permanent des privilèges et élections pour enquête.

Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) avait entièrement raison quand, lorsqu'il a participé au débat, il a déclaré que, selon la procédure normale, le sujet serait renvoyé au comité qui, après enquête, présenterait son rapport à la Chambre, laquelle rendrait alors une décision sur le fond de la motion elle-même. Mais le gouvernement s'est bouché les oreilles et a décidé de ne pas renvoyer l'affaire au comité, même s'il n'a rien à cacher, mais de trancher toute la question en votant contre la motion de renvoi.

M. Boulanger: Vous jouez un petit jeu.

M. Nielsen: L'affaire est grave: il n'y a pas de quoi s'amuser. A mon avis, le député qui m'interpelle et le député de Welland...

M. Railton: Vous jouez la comédie, Nielsen. Cessez de charrier!

M. Nielsen: Le député de Welland m'accuse de jouer la comédie.

M. Railton: C'est mon opinion.

M. Nielsen: Je n'ai pas l'intention de prendre ombrage de cette observation, car j'ai la couenne beaucoup trop épaisse, mais je m'étonne que notre bon docteur puisse dire cela car ce n'est pas qu'un jeu.

M. Railton: Je croyais que notre avocat du Yukon avait plus de bon sens.

M. Nielsen: Le présent débat concerne un député qu'on a délibérément induit en erreur.

M. Railton: Foutaise que tout cela!

M. Nielsen: Pas du tout!

M. Railton: Si!

M. Nielsen: Il est bel et bien établi que le député de Northumberland-Durham a reçu une lettre portant la signature du solliciteur général et l'informant qu'on n'a pas l'habitude au Canada d'ouvrir le courrier des citoyens. Cela, ce n'est pas de la foutaise, c'est la réalité.

M. Railton: C'est de la foutaise, car vous vous êtes entendus tous les deux pour engager cette sorte de débat. C'est tout ce que vous cherchiez, un débat. Vous n'avez pas d'autre motif.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je rappelle aux députés que s'ils veulent prendre la parole, ils doivent se lever.

M. Nielsen: Le député doit également enlever son chapeau, monsieur l'Orateur. J'ai grand mal à croire que les députés d'en face puissent être de cette opinion, en arriver à cette conclusion.